

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2019

Présents : C. THOMAS - C. VISTE - C. BASTIER - N. ROUQUAIROL - I. DUMAS - B. GRYNFELTT - V. FRYDER AMEE - L. MOULARD - A. MARTI - G. OUSTRY - C. BOUCHE - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - A. FLORIO - R. BEAUCOURT - S. PUJOL - A. VALENTIN - H. GRANIER - F. LANGIN

Mandats : N. ABBAL à C. THOMAS - V. BAUDE-TOUSSAINT à V. FRYDER AMEE - R. CABANNES à L. MOULARD - E. TOURRETTE à C. VISTE - A. HERNANDEZ à I. DUMAS - V. FONTVIEILLE à N. ROUQUAIROL - F. PIBAROT à B. GRYNFELTT - H. CABANEL à R. BEAUCOURT - F. AIT OUARET à A. VALENTIN

Secrétaire de séance : Mme MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet 2019

Le procès-verbal est adopté à la majorité (4 abstentions : A. VALENTIN, R. BEAUCOURT, F. AIT OUARET ayant donné mandat à A. VALENTIN, H. CABANEL ayant donné mandat à R. BEAUCOURT).

II - Cession des parcelles BI 527 et BI 528

M. Le Maire situe la cession et le montant de cette dernière. Il donne lecture de la note de synthèse. Le point II est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

III - Résiliation de la cession de la parcelle AC 716 à TERRA SOLIS

M. Le Maire donne lecture de la note de synthèse et précise les conditions de la non cession de la pinède.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV - Cession d'une partie de la parcelle AE 306 à TERRA SOLIS

M. Le Maire donne lecture de la note de synthèse et précise la localisation de la parcelle AE 306 dont la cession d'une partie est proposée pour 411m² au prix de 33 000 €.

F. LANGIN arrive en séance à 19 h.

Le point IV est approuvé à la majorité par le conseil municipal (6 voix contre : A. VALENTIN, R. BEAUCOURT, F. LANGIN, H. GRANIER, F. AIT OUARET ayant donné mandat à A. VALENTIN, H. CABANEL ayant donné mandat à R. BEAUCOURT).

V - Approbation rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation du transfert des Charges) en date du 06 juin 2019

C. VISTE énonce les thèmes sur lesquels portent ce rapport tels que mentionnés dans la note de synthèse.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI - CABM - Adoption de la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie »

C. VISTE dit que 3 compétences optionnelles : équipements sportifs et culturels, social et environnement étaient au choix.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VII- Conseil Départemental - Convention de partenariat relative à l'accueil du bus PMI dans les communes

V. FRYDER AMEE relate le contexte de l'action du bus de la PMI, son fonctionnement ainsi que la convention proposée.

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VIII- Hérault Energies - Projet opération travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications - Place du marché - Grand 'rue

M. Le Maire précise que le coût actualisé de la convention Hérault Energies correspond à l'équipement en fibre de la place Jean Jaurès à la place du marché.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IX- Pertes de créances irrécouvrables – Admission en non valeur

C. VISTE donne les motifs d'impayés et propose leur admission en non-valeur à la demande du percepteur.

Le point IX est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

X- Décision modificative n°2 au budget primitif 2019

C. VISTE donne des précisions sur les augmentations des dépenses en investissement sur certaines opérations d'investissement..

Le point X est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XI- Création d'emploi

N. ROUQUAIROL précise qu'il s'agit de procéder à la nomination en qualité de stagiaire d'un agent contractuel.

Le point XI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XII- Compte-rendu de la délégation L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

- 2019-015 : Bail de location - PAULHE Françoise
- 2019-016 : Contrat de maintenance des panneaux lumineux - IMS SERVICES
- 2019-017 : Contrat d'entretien chaudière de la cité administrative Avenue Jean Moulin - FRED PLOMBERIE

XIII- Questions diverses

- Révision Plan Local d'urbanisme
- Contournement de Servian
- Limitation de la circulation des poids lourds dans Servian
- Bilan de la Parenthèse
- Bilan police et gendarmerie
- Bornes de chargements électriques
- Poubelles semi-enterrées
- Stationnement du personnel médical
- Commission d'indemnisation à l'amiable
- Carte Ambassadeur
- Entrée des enseignants au collège
- Prêt d'une salle pour une association de Coulobres
- Demande d'une salle pour entreposer du matériel
- Portail de l'église

La séance est levée à 20 h 50.